



# DOSSIER COMMERCIAL

84100 – ORANGE

PROGRAMME DE 7 TERRAINS A BATIR

DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON : **DECEMBRE 2022**



# SOMMAIRE

- P. 3 Présentation d'Orange
- P. 4 Présentation des terrains
- P. 5 Plan de situation
- P. 6 Implantation des terrains
- P. 7-14 Plans des terrains
- P. 15-17 Cahier des charges
- P. 18 Grille de prix



## PRESENTATION D'ORANGE



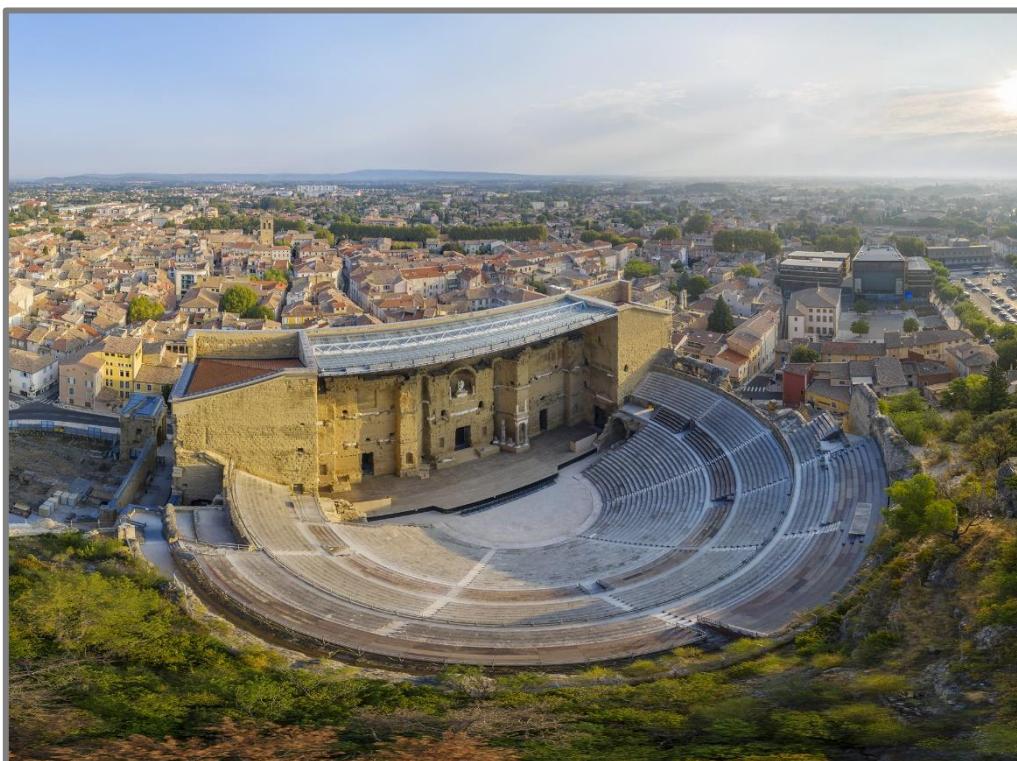
VILLE  
**D'ORANGE** , *une ville dynamique et attractive*

La ville d'Orange, située dans la Vallée du Rhône, est la troisième ville du Vaucluse, après Avignon et Carpentras, avec pas moins de 30 000 habitants.

La ville jouit d'une grande attractivité de par sa position étant située au carrefour de l'A9 et de l'A7, les Orangeois disposent d'une grande facilité de déplacement pour accéder aux grandes villes telles que Montpellier, Marseille, ou même Lyon.

La dénommée « Cité des Princes » dispose de plusieurs écoles, collèges et lycées ainsi que des transports en communs variés comme les bus et les trains ; un atout majeur pour la jeunesse et les familles. Orange est une ville dynamique de par ses nombreux commerces, restaurants, infrastructures sportives et zones commerciales situées en périphérie de la ville.

Il ne faut pas oublier qu'Orange est une ville antique, riche en histoire grâce à ces constructions romaines telles que le Théâtre Antique ou même l'Arc de Triomphe, qui dominent le cœur du centre-ville. Avec ses nombreux espaces verts, Orange conserve son charme et un cadre de vie calme.



## PRESENTATION DES TERRAINS

Idéalement situés, dans un environnement arboré et à proximité du centre-ville, nos terrains n'attendent que vous !

### 7 terrains viabilisés, piscinables et libres constructeurs

En achetant un terrain Grand Delta Habitat, vous choisissez :

- La sécurité et une plus grande tranquillité d'esprit,
- Un aménagement de qualité avec les espaces communs, l'éclairage ou encore les aires de stationnement réalisés dans les meilleures conditions et réfléchit pour votre confort,
- Des terrains raccordés aux réseaux (voirie, eau, électricité, eaux usées, téléphone) ; il ne vous restera plus qu'à faire les branchements entre la maison et les limites du terrain bornées par un géomètre expert,
- Une maison neuve à votre image grâce au libre choix constructeur.

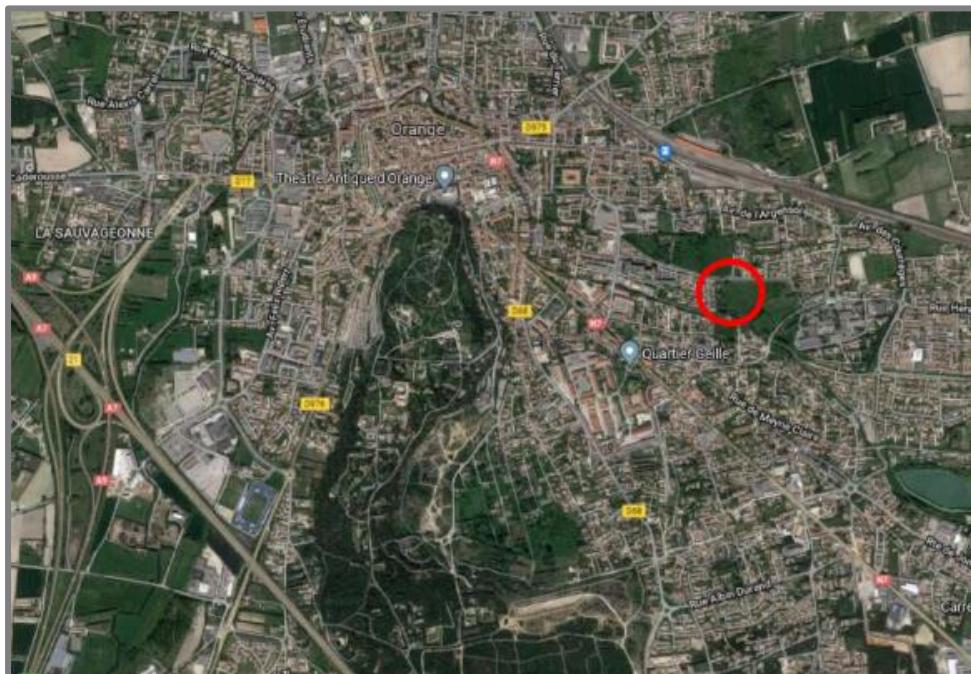
*Construez la maison qui vous ressemble, adaptée à votre famille et à vos envies en maîtrisant la conception, le budget et les délais.*



## PLAN DE SITUATION

Adresse : 394 Avenue du Général Raymond Lorho, 84100 Orange

Les terrains sont situés dans un quartier calme, à 15 minutes à pied du centre-ville d'Orange. Ils sont également proches d'un supermarché, de la gare, et bénéficient d'un accès rapide aux grands axes routiers et autoroutiers.



## IMPLANTATION DES TERRAINS

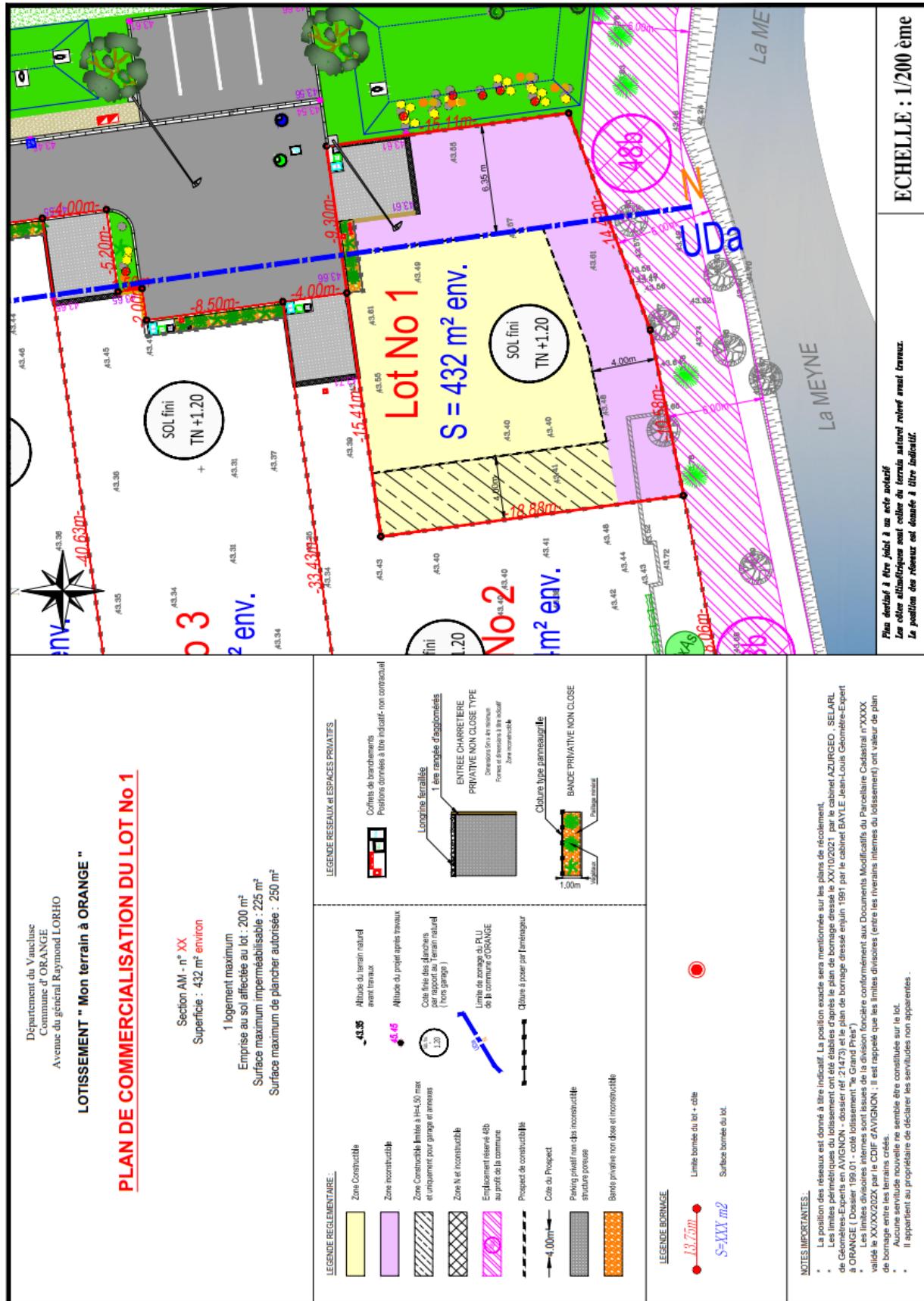
Les terrains se trouvant en « zone rouge hachurée » du PPRI du bassin versant de l'Aygue, de la Meyne et du Rieu, merci de se référer à ce règlement, en plus du PLU ainsi que du règlement de lotissement pour la construction de votre maison et de ses annexes, ainsi que pour tout autre travaux.

Dans le lotissement, seront aménagés un bassin de rétention, un local poubelle à l'entrée, un cheminement piéton, ainsi qu'une voirie en revêtement filtrant de type evergreen.

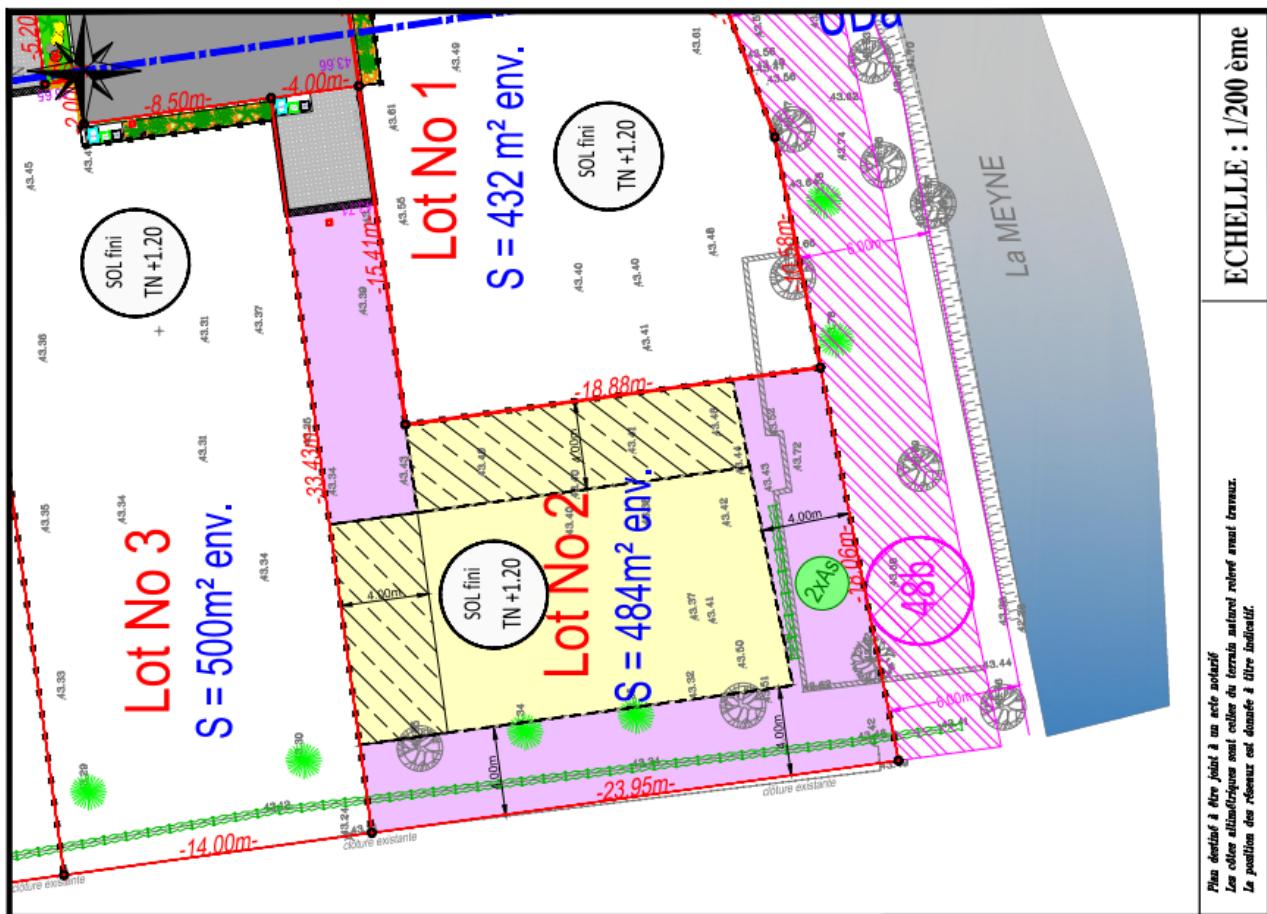


# PLANS DES TERRAINS

## LOT N°1



## LOT N°2



ECHELLE : 1/200 ème

Plan destiné à être joint à un acte notarié  
Les cotés alternatifs aussi quels du terrain naturel redevé sont évidents.  
La position des réseaux est donnée à titre indicatif.

Département du Vaucluse  
Commune d'ORANGE  
Avenue du général Raymond LORHO

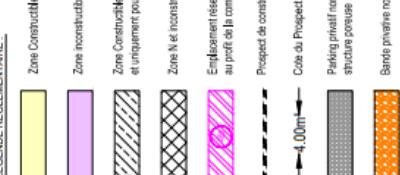
## LOTISSEMENT " Mon terrain à ORANGE "

## PLAN COMMERCIALISATION DU LOT N°2

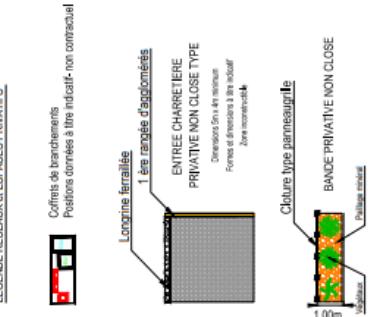
Section AM - n° XX  
Superficie : 484 m<sup>2</sup> environ

1 logement maximum  
Empreinte au sol affectée au lot : 200 m<sup>2</sup>  
Surface maximum imperméabilisable : 225 m<sup>2</sup>  
Surface maximum de plancher autorisée : 250 m<sup>2</sup>

### LEGENDE REGLEMENTAIRE



### LEGENDE RESEAUX ET ESPACES PRIVATIFS



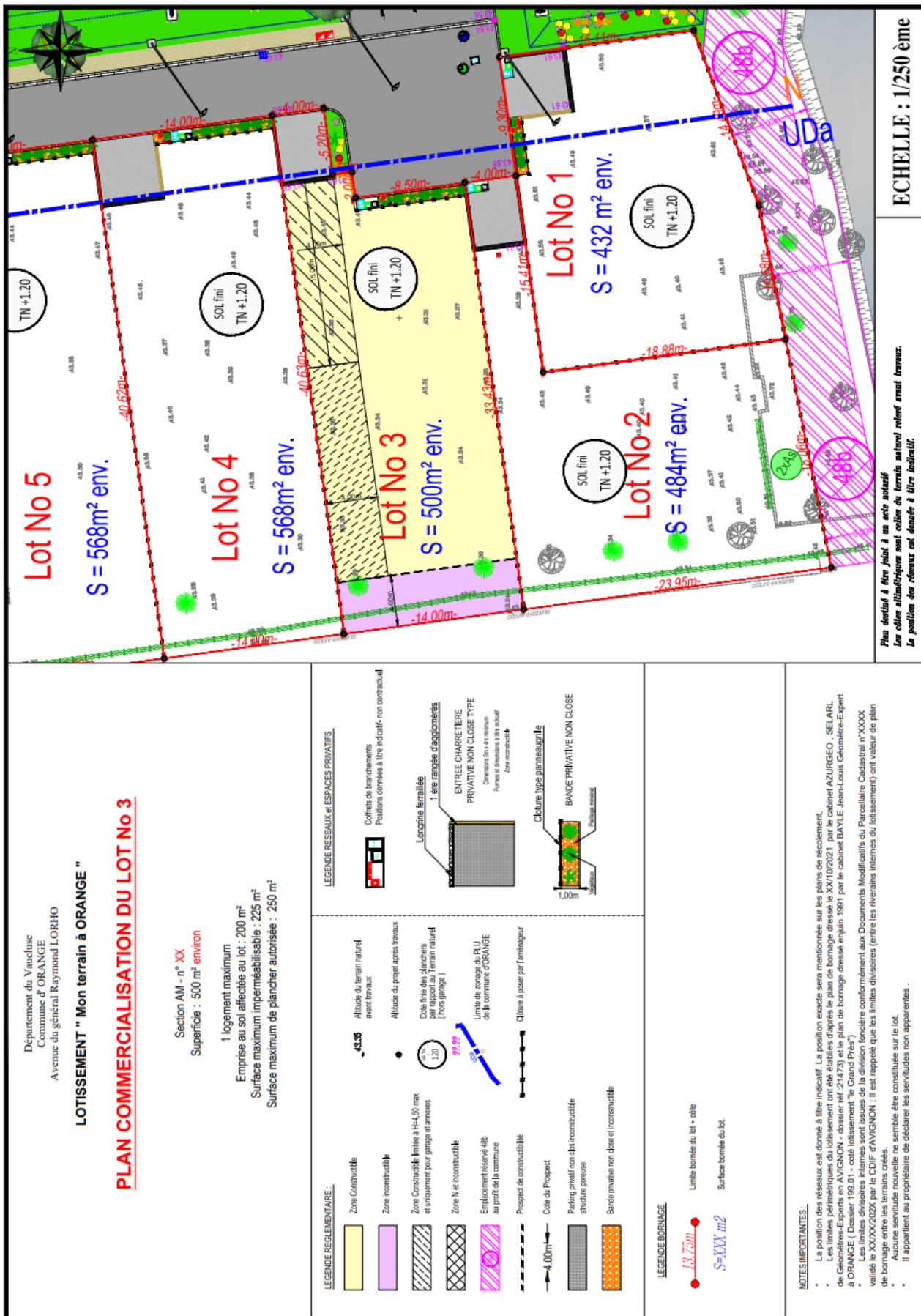
### LEGENDE BORNAGE



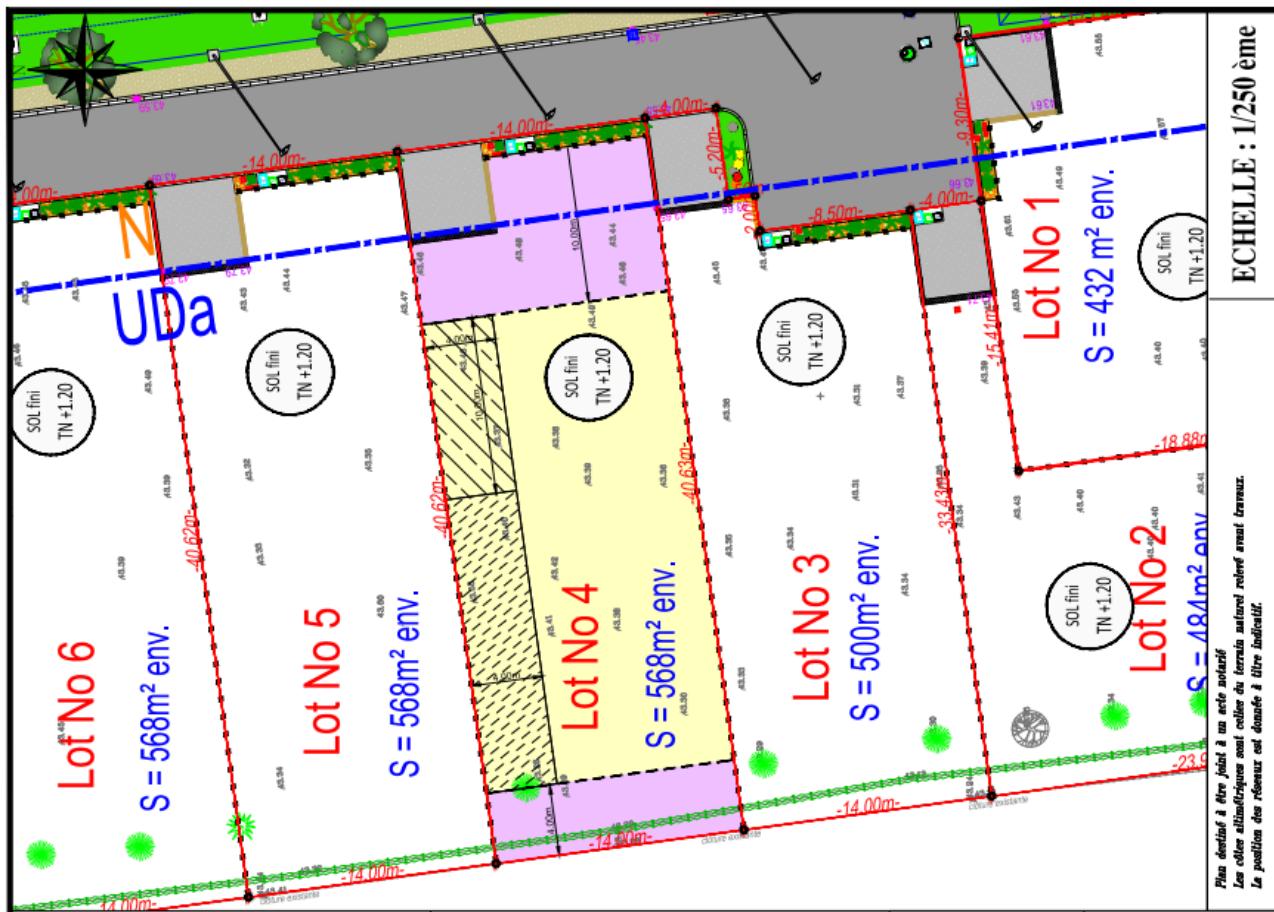
### NOTES IMPORTANTES

- La position des réseaux est donnée à titre indicatif. La position exacte sera mentionnée sur les plans de récolement.
- Les limites périmétriques du lotissement ont été établies depuis le plan de bornage dressé le XX/10/2021 par le cabinet AZURGEO - SELARL de Géomètres-Experts en AVIGNON - dossier ref 21473 et le plan de bornage dressé en 1991 par le cabinet BAYLE Jean-Louis Géomètre-expert à ORANGE. Dossiers 199.01 - coté lotissement "Grand Prêt".
- Les limites discutées ci-dessous sont issues de la division forcée conformément aux Documents Modifiés du Parcellaire Cadastre n°XXXX validé le XX/06/2022 par le CDF d'AVIGNON. Il est respecté que les limites divisionnaires (entres les rivières internes du lotissement) ont valeur de plan de bornage entre les terrains cédés.
- Aucune servitude nouvelle ne semble être constituée sur le lot.
- Il appartient au propriétaire de déclarer les servitudes non appartenantes.

## LOT N°3



## LOT N°4



## PLAN DE COMMERCIALISATION DU LOT N°4

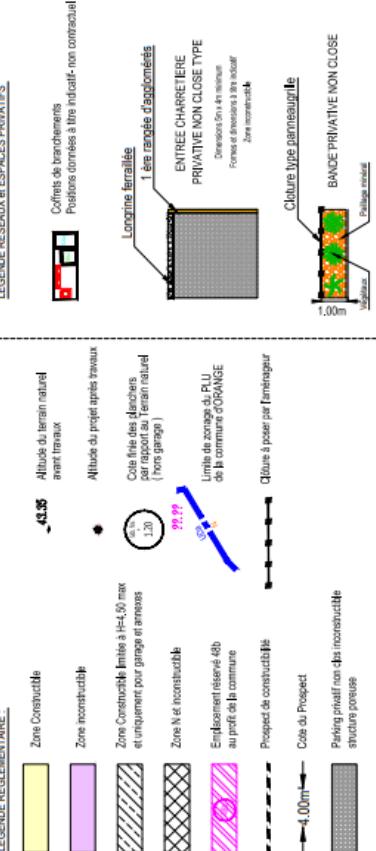
Département du Vaucluse  
Commune d'ORANGE  
Avenue du général Raymond LORHO

### LOTISSEMENT " Mon terrain à ORANGE "

Section AM - n° XX  
Superficie : 568 m<sup>2</sup> environ

1 logement maximum  
Empreinte au sol affectée au lot : 200 m<sup>2</sup>  
Surface maximum imperméabilisable : 225 m<sup>2</sup>  
Surface maximum de plancher autorisée : 250 m<sup>2</sup>

#### LEGENDE REGLEMENTAIRE :



#### LEGENDE BORNAGE :

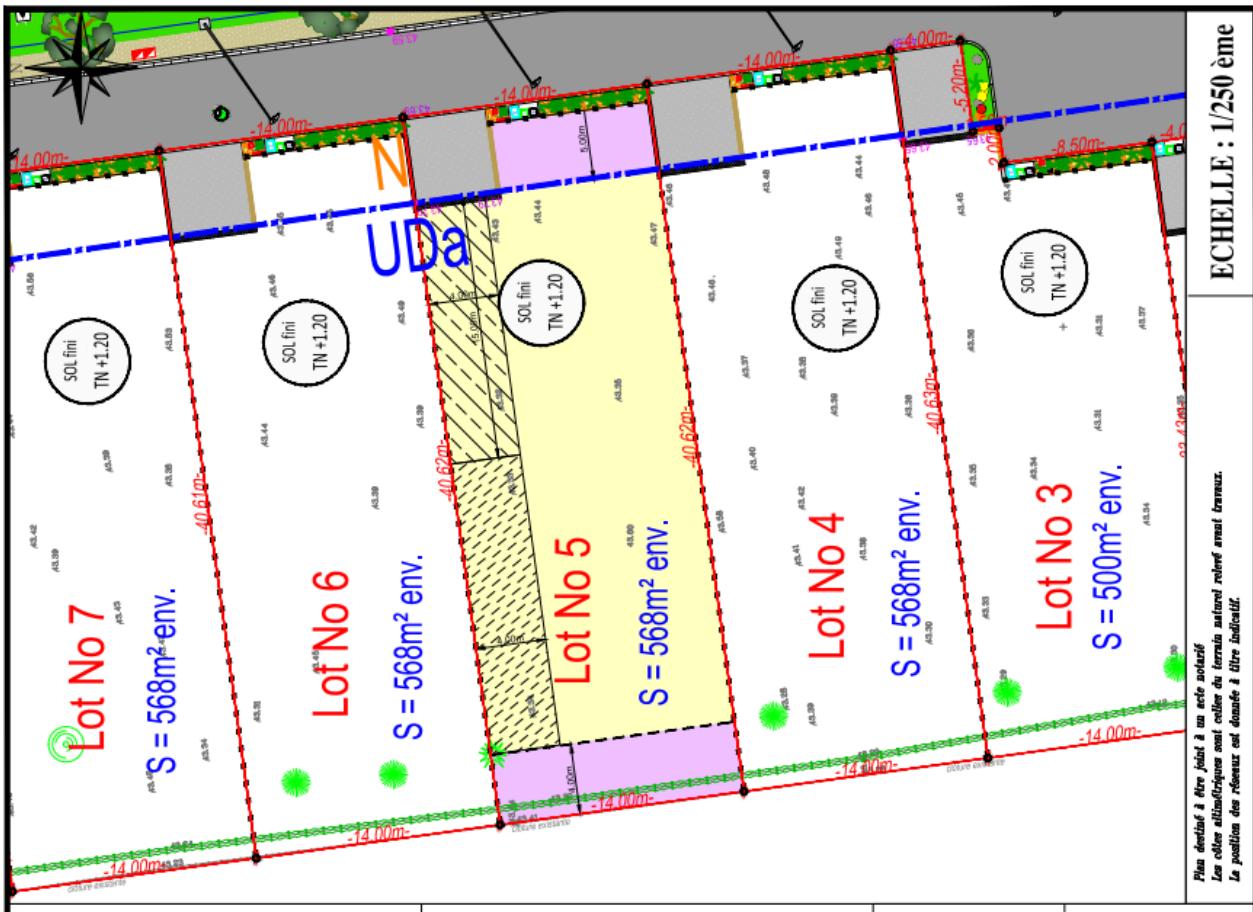


#### NOTES IMPORTANTES :

- La position des réseaux est donnée à titre indicatif. La position exacte sera mentionnée sur les plans de récolelement.
- Les limites périmétriques du lotissement ont été établies d'après le plan de bornage dressé le XX/10/2021 par le cabinet AZURGEO , SELARL de Géomètres-Experts en AVIGNON - dossier n° 21473 et le plan de bornage dressé en 1991 par le cabinet BAYLE Jean-Louis Géomètre-Expert de ORANGE (Dossier 199-01 - coté bâtiement "Le Grand Prés")
- Les limites diverses intimes sont issues de la division forcée conformément aux Documents Modifiés du Parcelaire Cadastral n°XX000 valide le XX/06/2022 par le CDIF d'AVIGNON. Il est rappelé que les limites divisions (entre les riverains intimes du lotissement) ont valeur de plan de bornage entre les terrains créés.
- Aucune servitude nouvelle ne semble être constituée sur le lot.
- Il appartient au propriétaire de déclarer les servitudes non apparentes .

Plan devant à être joint à un acte notarié.  
Les cotés affinés/ignorés sont exclus du terrain naturel relatif avec lequel.  
La position des réseaux est donnée à titre indicatif.

## LOT N°5



Département du Vaucluse  
Commune d'ORANGE  
Avenue du général Raymond LORHO

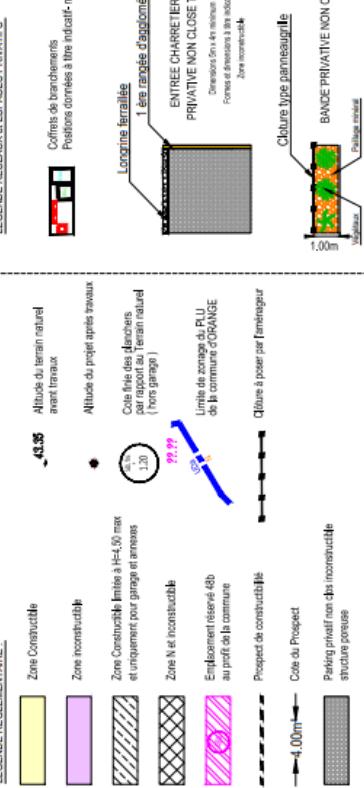
## LOTISSEMENT " Mon terrain à ORANGE "

## PLAN COMMERCIALISATION DU LOT N°5

Section AM - n° XX  
Superficie : 568 m<sup>2</sup> environ

1 logement maximum  
Empreinte au sol affectée au lot : 200 m<sup>2</sup>  
Surface maximum imperméabilisable : 225 m<sup>2</sup>  
Surface maximum de plancher autorisée : 250 m<sup>2</sup>

### LEGENDE REGLEMENTAIRE :



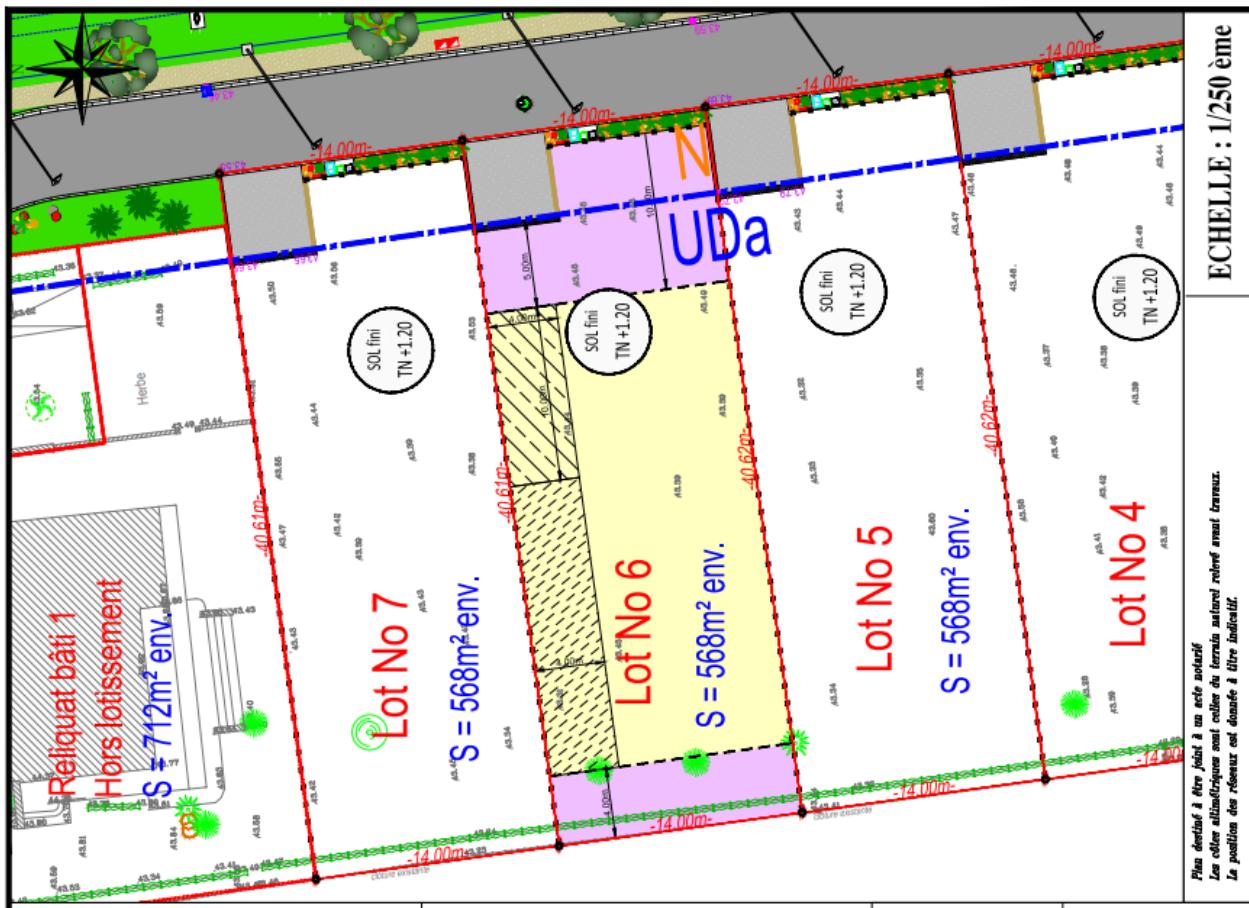
### LEGENDE BORNAGE :

13.75m Limite bornée du lot + édile  
S=XXX m<sup>2</sup> Surface bornée du lot.

### NOTES IMPORTANTES :

- La position des réseaux est donnée à titre indicatif. La position exacte sera mentionnée sur les plans de recoulement.
- Les limites périmétriques du lotissement ont été établies d'après le plan de bornage dressé le XX/10/2021 par le cabinet AZURGEO - SELARL de Géomètres-Experts en AVIGNON - dossier ref. 21473 et le plan de bornage dressé en Janvier 1991 par le cabinet BAYLE Jean-Louis Géomètre-Expert à ORANGE / Dossier 199.01 - code bâtiment "Le Grand Prés".
- Les limites divisaires internes sont issues de la division forcée conformément aux Documents Modificatifs du Parcelaire Cadastral n°XXXX valide le XXXX/202X par le CDFI d'AVIGNON. Il est rappelé que les limites divisaires (entre les riverains internes du lotissement) ont valeur de plan de bornage entre les terrains créés.
- Aucune servitude nouvelle ne semble être constituée sur le lot.
- Il appartient au propriétaire de déclarer les servitudes non apparentes.

## LOT N°6



ECHELLE : 1/250 ème

*Plan destiné à être joint à un acte notarié  
Les cotés affinés figurent aussi celles du terrain naturel rebordé avant tranché.  
La portion des réseaux est donnée à titre indicatif.*

## PLAN COMMERCIALISATION DU LOT N°6

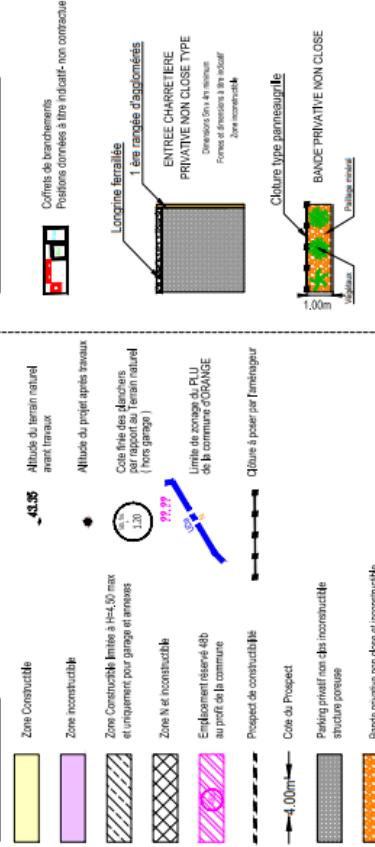
Département du Vaucluse  
Commune d'ORANGE  
Avenue du général Raymond LORHO

### LOTISSEMENT " Mon terrain à ORANGE "

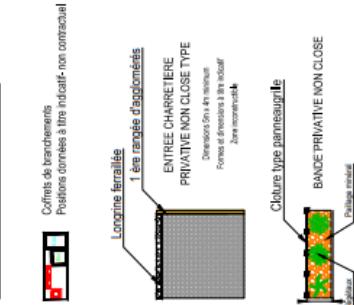
Section AM - n° XX  
Superficie : 568 m<sup>2</sup> environ

1 logement maximum  
Emprise au sol affectée au lot : 200 m<sup>2</sup>  
Surface maximum imperméabilisable : 225 m<sup>2</sup>  
Surface maximum de plancher autorisée : 250 m<sup>2</sup>

#### LEGENDE REGLEMENTAIRE



#### LEGENDE RESEAUX ET ESPACES PRIVATIFS



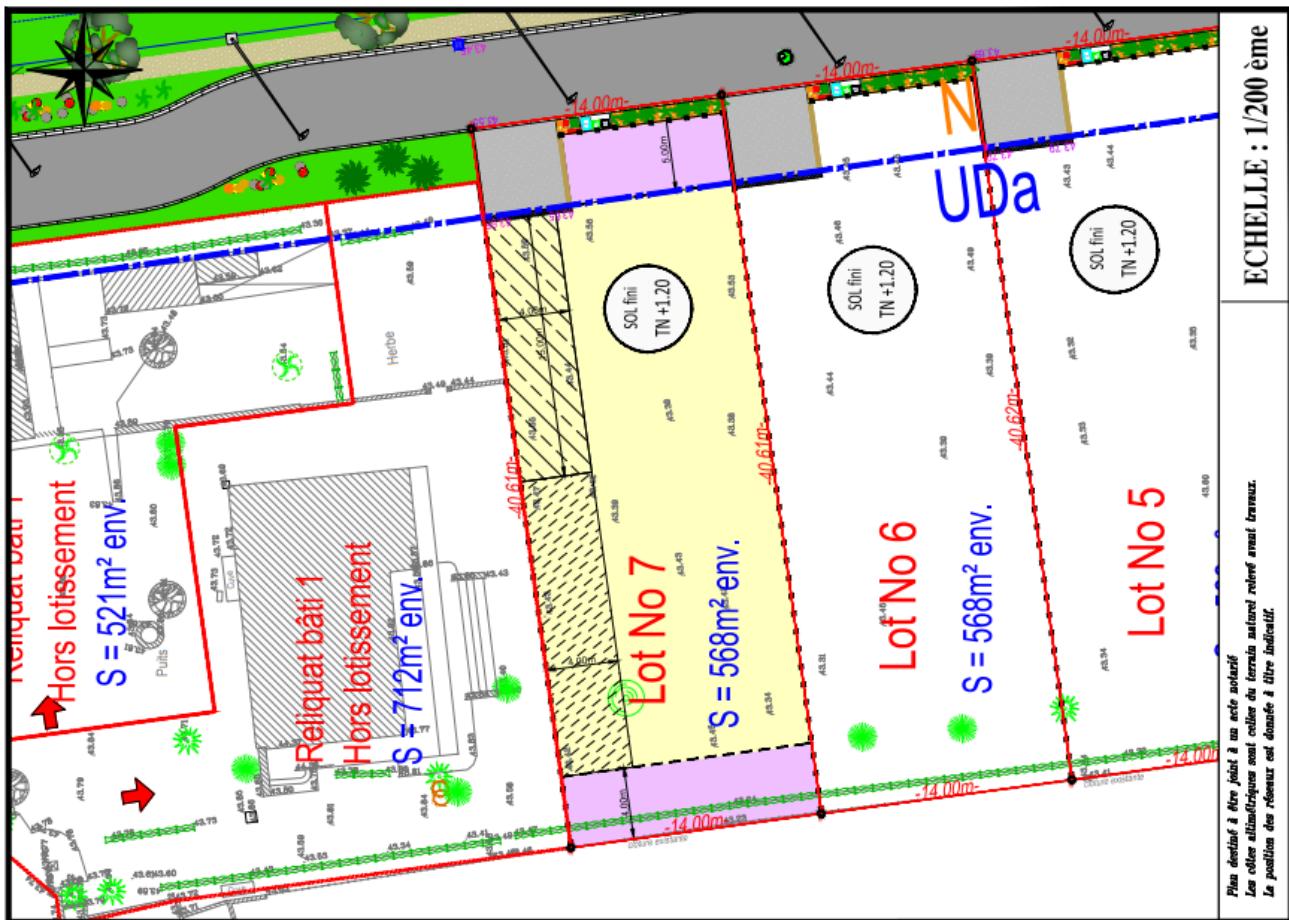
#### LEGENDE BORNAGE



#### NOTES IMPORTANTES

- La position des réseaux est donnée à titre indicatif. La position exacte sera mentionnée sur les plans de récédelement.
- Les limites administratives du lotissement ont été déboursées d'après le plan des bornages dressé le XX/10/2021 par le cabinet AZURGEO - SELARL.
- Le Géomètre-Expert en AVIGNON - n° 21473 et le plan des bornages dressé en Janvier 1991 par le cabinet BAYLE Jean-Louis Géomètre-Expert à ORANGE (E. Dossiers 159 01 - code lotissement "Grand Père")
- les limites officielles relatives sont fixées de la division foncière conformément aux Documents Modificatifs du Parcelaire Cadastral n°XXXX valide le XXXX/XX/2022 par le CDF d'AVIGNON. Il est rappelé que les limites divisives (entre les propriétés intérieures du lotissement) ont valeur de plan de bornage entre les terrains créés.
- Aucune servitude nouvelle ne semble être constituée sur le lot.
- Il appartient au propriétaire de déclarer les servitudes non apparentes.

## LOT N°7



*Plan destiné à être joint à un acte notarié  
Les cotés altimétriques ainsi quels du terrain saillant relatif aux réseaux.  
La position des réseaux est donnée à titre indicatif.*

**ECHELLE : 1/200 ème**

Département du Vaucluse  
Commune d' ORANGE  
Avenue du général Raymond LORHO

## LOTISSEMENT " Mon terrain à ORANGE "

### PLAN COMMERCIALISATION DU LOT No 7

Section AM - n° XX  
Surface : 568 m<sup>2</sup> environ

1 logement maximum  
Empreinte au sol affectée au lot : 200 m<sup>2</sup>  
Surface maximum imperméabilisable : 225 m<sup>2</sup>  
Surface maximum de plancher autorisée : 250 m<sup>2</sup>

LEGENDEREGLEMENTAIRE :	
Zone Constructible	Altitude du terrain naturel avant travaux
Zone inconstructible	Altitude du projet après travaux
Zone Constructible limitée à H=+0,50 max et uniquement pour garage et aménage	Cote finale des 1 <sup>ères</sup> étages rapportée au niveau naturel (hors garage)
Zone N° inconstructible	Limites de zonage du PLU de la commune d'ORANGE
Emplacement réservé à l'au profit de la commune	Côte à poser pour l'aménageur
Project de constructibilité	-
4.00m	Prise privatif non clos et incassable structure prévue
	Bande privative non clos et incassable
LEGENDE BORNAGE :	
13.75m	Limite bornée du lot + coté
	Surface bornée du lot.
NOTES IMPORTANTES :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La position des réseaux est donnée à titre indicatif.</li> <li>Les limites périmétriques du lotissement ont été établies et à l'après le plan de bornage dressé le XX/10/2021 par le cabinet AZURGEO - SELARL à ORANGE. Dossier 980.01 - coté lotissement "Le Grand Prie"</li> <li>Les limites divisionnaires internes sont issues de la division forcément aux Documents Modificatifs du Parcelaire Cadastral n°XXXX validé le XX/09/2020 par le CDR AVIGNON. Il est rappelé que les limites divisionnaires (entre les lieux-dits internes du lotissement) ont valeur de plan de bornage entre les terrains cibles.</li> <li>Aucune servitude nouvelle ne semble être constituée sur le lot.</li> <li>Il appartient au propriétaire de déclarer les servitudes non appartenantes.</li> </ul>	

# CAHIER DES CHARGES\*

## 1 – VIABILISATION

- Les terrains à bâtir seront raccordés aux réseaux AEP, EU, ENEDIS et téléphonique
- Les abonnements seront à charge de l'acquéreur
- Les pompages d'eau et la création de puits ou forages sont interdits sur l'ensemble du lotissement

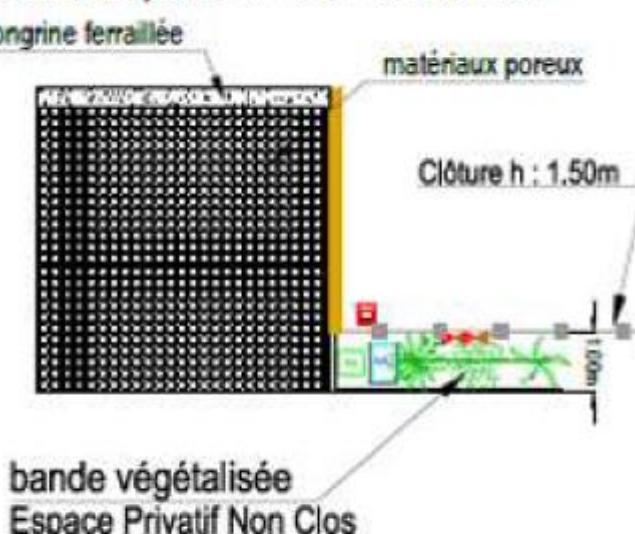
## 2 – STATIONNEMENT

- L'acquéreur devra aménager l'accès sur la parcelle sous la forme d'une entrée charretière privative non close de 20m<sup>2</sup> minimum à la charge de l'acquéreur

### ENTREE CHARRETIERE PRIVATIVE NON CLOSE

Dimensions 4m x 5m minimum

Zone non constructible - position et forme données à titre indicatif



COTE FINIE DES PLANCHERS  
Altitude terrain naturel + 120 cm mini

\* Pour plus de détails, se référer au règlement de lotissement

### **3 – GESTION DES EAUX PLUVIALES**

- Les eaux pluviales devront être traitées sur la parcelle acquise. Dans les cas d'implantation sur la limite séparative latérale, les eaux pluviales de toitures ne devront pas se déverser sur l'unité foncière voisine
- Le terrain d'assiette d'une construction d'un bâtiment sera modelé afin de diriger les eaux de pluie en direction du bassin de rétention

### **4 – ASPECT EXTÉRIEUR ET PAYSAGE**

#### **TOITURE :**

- La tuile canal traditionnelle et ses produits dérivés sont recommandés. Les matériaux de substitution ne doivent pas provoquer un conflit visuel
- Des toitures de type contemporain (toit plat) pourront être autorisées exclusivement sur les garages

#### **FACADES :**

- Les façades doivent présenter une unité d'aspect et être réalisées en matériaux dont la teinte s'harmonise avec l'environnement de la construction
- Les enduits de façades doivent respecter la palette des couleurs déposées en mairie. Les enduits seront réalisés avec un grain fin de finition frotassé fin

#### **CLOTURES :**

- Les clôtures périphériques côté est seront réalisées en panneaux rigides
- Les clôtures entre les lots privatifs seront également prises en charge dans le cadre des travaux d'aménagement. Elles seront réalisées en panneaux rigides, hauteur maximum 1,50 mètres
- RAL gris anthracite
- Les acquéreurs n'auront pas de frais de travaux de clôture (sauf si dépose ou dégradation de leur fait)

## 5 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS ET EMPRISE AU SOL

- Chaque terrain dispose d'une zone naturelle inconstructible et d'une zone d'implantation délimitée
- Les planchers habitables des constructions autorisées devront se situer à +1,20m du TN
- Les planchers des garages inférieurs ou égaux à 20 m<sup>2</sup> devront se situer à +0,40m du TN, les parties excédentaires devront être calées à la hauteur du plancher fini des habitations
- Zone N inconstructible sur chaque parcelle privée
- Bande de recul inconstructible de 4 mètres vis-à-vis du lotissement voisin
- Les bâtiments doivent être implantés à H/2 des limites séparatives, avec un minimum de 4 mètres de recul
- Les garages doivent être implantés dans les emplacements réservés à cet usage (en limite séparative avec hauteur maximale de 3,5 mètres)
- La hauteur d'une construction ne peut excéder 9,00m au faîte et ne comporte qu'un étage au maximum
- Un espace privatif extérieur végétalisé par lot
- Les piscines sont autorisées avec un recul de 4 mètres des limites séparatives. Pour les piscines enterrées, il est obligatoire de prévoir un balisage permanent en cas d'inondation

## 6 – TEINTURE DES MENUISERIES

- Porte de garage RAL blanc
- Menuiseries RAL blanc ou gris anthracite

## GRILLE DE PRIX

N° DE LA PARCELLE	SURFACE TERRAIN	PRIX T.T.C. HFN
1	432 m <sup>2</sup>	135 000 €
2	484 m <sup>2</sup>	138 000 €
3	500 m <sup>2</sup>	145 000 €
4	568 m <sup>2</sup>	150 000 €
5	568 m <sup>2</sup>	150 000 €
6	568 m <sup>2</sup>	150 000 €
7	568 m <sup>2</sup>	150 000 €

### **FRAIS A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR**

<i>Taxe d'aménagement</i>	<a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement</a>
<i>Frais de constitution de l'ASL</i>	A définir
<i>Acompte à verser à la signature de la promesse de vente</i>	5 % du prix de vente
<i>Provision Caution Dégradations</i>	1 000 €uros



**3 Rue Martin Luther King**

**84 000 AVIGNON**

**Tel. : 04.90.27.22.44**

**Courriel : [mondelta@granddelta.fr](mailto:mondelta@granddelta.fr)**

**Site internet : [www.mondelta.fr](http://www.mondelta.fr)**